

**COMPTE-RENDU DE MISSION  
EN GUADELOUPE-MARTINIQUE DU  
19 AU 28 NOVEMBRE 1989**

-----

**J.M. CHARPENTIER**

-----

**O.B J E T :**

Tour d'horizon de la situation administrative, financière, scientifique et technique des dispositifs, avec comme principaux points :

- Contrat de plan et conventions particulières,
- Contacts avec les organisations professionnelles (Réunion du CORF en MARTINIQUE),
- Indemnisation des dégâts du cyclone HUGO,
- Prévisions de clôture 1989,
- Situation des infrastructures,
- Applications des 39 heures en GUADELOUPE.

<b>I - GUADELOUPE</b>
-----------------------

**1.1 - CONTRAT DE PLAN**

Les **conventions particulières** (en remplacement des contrats de plan) ont été inscrites et acceptées au niveau des orientations budgétaires de la "Région".

On devrait être fixé, avant la fin décembre, au moment où va se décider le budget primitif, Monsieur MELIN est optimiste, mais ne pense pas qu'il puisse y avoir rétroactivité pour 1989.

On rappelle que les conventions particulières demandées concernent (en 1.000 F) :

- Travaux de recherche sur les cultures fruitières dont verger GRANDE TERRE	700
- Amélioration de la qualité de la production	400
	-----
<b>Total</b>	<b><u>1.100</u></b>

Si aucune décision favorable n'était obtenue fin décembre la fermeture de VIEUX HABITANTS s'imposera. Un délai de trois mois devra cependant, à notre avis, être donné aux autorités.

Monsieur LYANNAZ deviendrait alors disponible pour une autre affectation.

**1.2 - CLOTURE 1989 (en 1.000 F)**

Compte tenu du cyclone HUGO et de l'absence de contrats de plan, la clôture 1989 s'annonce déficitaire à hauteur de **3.260**, selon le détail et avec les origines suivantes :

**- NEUFCHATEAU**

Déséquilibre causé par :

. perte de produits	- 850
. perte de taxe	- 950
. absence de CP	- 500
	-----

2.300

- **VIEUX HABITANTS**

Déséquilibre causé par :

. absence de CP - 435

- **LAMIE**

Déséquilibre causé par :

. absence de CP - 525

**TOTAL**

- 3.260

**1.3 - PERTES CAUSEES PAR CYCLONE HUGO ET INDEMNISATION (en 1.000 F)**

Les chiffres de dégâts et pertes fournis par Monsieur MELIN qui serviront de bases sont :

. Dégâts aux infrastructures 663

. Pertes d'exploitation 2.270

. Perte de taxe 2.408

**Soit au total**

**5.341**

A condition que des sommes soient disponibles pour les indemnisations, rien n'est encore décidé quant au mode de calcul de celles-ci et quant à la date de mise à disposition.

- **Pour les infrastructures :**

L'abattement pour vétusté sera tel qu'il ne faut pas espérer de l'assurance un remboursement supérieure à 100 sur les 663 déclarés. Un besoin de 563 se fera sentir si nos demandes ne sont pas prises en compte partiellement au niveau de l'indemnisation des installations.

- **Perte d'exploitation :**

Indemnisation à hauteur de 40 %. La base de calcul n'est pas fixée (surface, tonnage ou formule mixte).

On peut espérer une indemnisation de 800 dont 250 portant sur 1989 et 550 sur 1990.

Un besoin de subvention complémentaire d'un montant de 1.470 se fait sentir dont 600 pour 1989 et 870 pour 1990.

- **Perte de taxe :**

Indemnisation espérée à hauteur de 50 % , soit au mieux 1.200 dont 450 sur 1989 et 750 sur 1990.

Un besoin de subvention complémentaire 1.208 se fait sentir dont 500 pour 1989 et 708 pour 1990.

**Pour récapituler :**

	PERTES DECLAREES	INDEMNISATION			BESOIN DE SUBVENTION		
		1989	1990	TOTAL	1989	1990	TOTAL
<b>PERTE D'EXPLOITATION</b>	<u>2.270</u>	250	550	<u>800</u>	600	870	<u>1.470</u>
<b>PERTE DE TAXE</b>	<u>2.408</u>	450	750	<u>1.200</u>	500	708	<u>1.208</u>
<b><u>TOTAUX</u></b>	<u>4.678</u>	<u>700</u>	<u>1.300</u>	<u>2.000</u>	<u>1.100</u>	<u>1.578</u>	<u>2.678</u>

Il est bien évident que :

- si nos demandes concernant l'indemnisation des pertes de récolte et de taxe sont satisfaites cela contribuerait à réduire dans une notable proportion le résultat négatif de la clôture 1989 (de - 3.260 à - 1.460) et à améliorer le résultat de l'exercice 1990, qui par ailleurs dépendra des conventions particulières et des mesures de rééquilibrage prises si nous ne les obtenons pas (arrêt du LAMIE déjà décidée - fermeture de VIEUX HABITANTS).
- si nos demandes d'indemnisation ne sont que partiellement satisfaites, des mesures de rééquilibrage pourraient s'avérer nécessaires. L'on pense en particulier à la mise en chômage technique d'une partie du personnel, mesure que nous avons pour le moment écartée.
- tout retard apporté aux prises de décision et aux versements des indemnités, dans le cas où celles-ci nous seraient favorables, seront préjudiciables à la bonne marche du dispositif.

#### 1.4 - ETAT DES INFRASTRUCTURES

On ignore tout à fait si l'estimation des devis pour réparation des dégâts aux infrastructures sera tenue. Ce n'est en effet qu'au moment de la réparation effective que l'on se rend compte de l'état de vétusté des lieux.

Tout le dispositif de NEUFCHATEAU est extrêmement vétuste, celui-ci ayant été mal entretenu faute de moyens suffisants et aucune remise en état d'envergure n'ayant été entreprise depuis fort longtemps.

Je confirme la demande de mission de Monsieur PARE qui aura pour objet :

- d'effectuer un diagnostic sur l'existant,
- s'établir un plan de rénovation pour satisfaire aux objectifs assignés à notre dispositif de GUADELOUPE.

#### 1.5 - APPLICATION DES 39 HEURES

Il n'est pas admissible que les personnels de GUADELOUPE puissent jouer sur plusieurs tableaux à la fois, profiter des avantages que leur procure l'intégration et refuser l'application des règles communes.

Les représentants des personnels de NEUFCHATEAU rencontrés ne se sont pas prononcés.

Il est probable qu'ils suivront le mot d'ordre syndical de faire grève début janvier à des fins d'obtenir des avantages supplémentaires dont le principal pourrait être l'intégration des journaliers.

Il faut à mon avis devancer l'événement, informer les personnels de notre fermeté quant au problème posé qui n'est pas renégociable.

Il faut dès à présent informer les personnels et les syndicats que :

- l'application des 39 heures n'est pas renégociable,
- l'application des avantages sociaux au 01.01.1990 est subordonnée au respect des 39 heures,
- les jours de grève ne seront ni payés ni récupérés car la station n'a pas actuellement suffisamment de travail.

Céder serait ouvrir la porte à toute sorte de revendications (avec pour principale l'intégration des journaliers), et constituerait un handicap majeur pour l'avenir.

J'ai donné à Monsieur MELIN mon accord pour, en cas de grève, prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des familles d'expatriés présentes sur la station.

Le problème de l'indivision n'est toujours pas réglé. La réunion du Tribunal de Grande Instance de FORT-DE-FRANCE vient à nouveau être repoussée d'un mois. Nous n'avons pas encore pu avoir communication du rapport de l'expert.

Malgré cela la partition doit à mon avis être réalisée dans les meilleurs délais. Elle réglera bon nombre de problèmes et en particulier réduira très notablement l'incidence budgétaire des pertes de récolte que nous connaissons régulièrement (contingentement - coups de vent - cyclone).

Parmi ses contraintes on peut noter le fait que nous soyons toujours en indivis, et sur le plan social les licenciements auxquels nous allons devoir procéder.

- FNE	- Mensuels	1
	- Journaliers	5
- Licenciements	- Mensuels	6
	- Journaliers	12

### 2.3 - CLOTURE 1989 (en 1.000 F)

Globalement notre clôture 1989 s'annonce déficitaire à hauteur de 1.900. Ce déficit a pour origine l'absence de contrat de plan pour environ 1.100, le contingentement et une mauvaise orientation de la production pour 700.

### 2.4 - LE COMITE D'ORIENTATION DE LA RECHERCHE FRUITIERE

Le CORF s'est réuni le 28 novembre.

Ce Comité s'est déroulé dans une très bonne ambiance. Il est vrai que les documents présentés donnaient satisfaction à nos interlocuteurs. Mais il est vrai également que Monsieur O. de POMPIGNAN, Directeur du GIPAM, était absent car assistant au même moment à un séminaire aux CANARIES et que Monsieur BOURJAC, Directeur de la SICABAM, n'avait pas cru devoir répondre à notre invitation, pourtant adressée deux mois à l'avance.

On doit également considérer que notre image de marque s'est notablement améliorée, du fait de nos relations directes avec les planteurs. Dans ces conditions, les organisations professionnelles dont les services techniques font très souvent preuve d'insuffisance, hésitent sans doute à nous critiquer.

Parmi les principaux sujets discutés et qui méritent d'être soulignés, on peut noter :

- que l'étude sur "l'amélioration du conditionnement et du transport de la banane" sur financement ODEADOM et profession se poursuit de façon satisfaisante. Les dispositions prises ont permis la poursuite de l'étude dans de bonnes conditions, le cyclone HUGO rendant en effet nécessaires certaines réorientations.

Le responsable du projet, Monsieur JOAS, doit s'investir dans la maîtrise d'oeuvre, l'animation, la coordination, et les contacts avec la profession. L'étude demandée concernant la frisure est confirmée.

- La demande du CEEMAT concernant la mécanisation d'un certain nombre de travaux sur bananiers a été étudiée. La profession considère qu'il appartient au CEEMAT, au CIRAD d'investir vis-à-vis de cette demande.

La profession doit nous indiquer ses priorités qui doivent tenir compte du fait que l'étude des modifications à apporter à la technique de préparation des sols est déjà en cours (I.R.F.A.).

- que la lutte biologique doit bien faire partie du concept de lutte intégrée. La profession est en effet alertée par la suppression possible de certaines homologations de pesticides et par les modifications qui pourraient être apportées à la politique de l'EUROPE et des U.S.A. en matière de résidus.
- que concernant les études de pathologie conduites ou à conduire :
  - La profession a précisé ses priorités quant au programme à conduire :
    1. Poursuite de l'étude entreprise dans le cadre du financement contrat de plan sur le complexe parasitaire du sol.
    2. Etude des taches noires de l'ananas.
    3. Suivi du Cercospora sur 2 plans :
      - . diagnostic régulier pour juger de l'évolution des races de pathogène,
      - . étude de leur résistance aux produits.

Les problèmes budgétaires (absence de CP) ne permettent plus d'envisager de prendre un deuxième phytopathologiste. Le programme en question devra donc être entrepris par Monsieur RISEDE (ingénieur martiniquais qui a remplacé Monsieur LORIDAT).

La profession bananière et la SOCOMOR (ananas) sont d'accord pour conforter le financement de l'environnement du seul phytopathologiste pour un montant de 300.000 F.

Bien que nous ayons convenu qu'il y avait très peu de chance d'obtenir des financements de la Région, la profession a accepté de présenter deux demandes de financement sur :

- l'étude du complexe parasitaire du sol (poursuite),
- lutte biologique et protection de l'environnement.
- SICABAM - GIPAM et SOCOMOR ont confirmé la demande à plusieurs reprises formulée d'un entomologiste. Celui-ci se trouverait concerné par l'étude des taches noires et par les études à conduire sur les thrips et les acariens.
- **Mouvements de Personnel**

Le CORF a été informé des départs prochains de MM. BEUGNON et MADEMBA SY. Toutes dispositions seront prises en temps voulu pour leur remplacement.

2.5 - L'infrastructure de MARTINIQUE qui a profité ces dernières années d'un certain entretien (permis en partie par les subventions FIDOM) se trouve en bien meilleur état que celle de GUADELOUPE.

Cet effort est à poursuivre mais désormais en l'absence de l'aide du FIDOM.

Notre dispositif n'est cependant plus désormais à la hauteur de ce qu'on attend de lui, tant sur le plan du nombre de bureaux, des laboratoires et de leurs équipements, que de l'équipement général de la structure de recherche (véhicules, serres, structure d'accueil, etc...).

En guise de conclusion, je pense être en mesure de dire que les équipes en place sur les deux îles, en grande majorité composées de jeunes éléments m'ont fait une excellente impression. Par rapport à mes précédentes missions, j'ai pu noter ; une bien meilleure maturité d'esprit, une bonne maîtrise des programmes, une excellente réflexion à moyen comme à long terme, beaucoup de dynamisme, un esprit d'équipe plus affirmé en GUADELOUPE qu'en MARTINIQUE.

Il est vrai que la récente Réunion Annuelle sur bananiers y a contribué pour beaucoup.

Paris, le 30 novembre 1989

\*  
\* \*  
\*